



Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Déclaration d'accident du travail ou de trajet (Formulaire 14463*03 (ex-60-3682))

Accéder au Formulaire – Cerfa 14463*03 (ex-60-3682)

À remplir en 4 exemplaires. L'employeur doit en envoyer 3 exemplaires, par lettre recommandée avec accusé de réception, à la caisse primaire dont dépend le salarié victime de l'accident, dans les 48 heures après eu connaissance de l'accident. Il doit conserver le 4^e exemplaire pendant 5 ans.



URL de la page : <https://www.luberonmontsdevaucluse.fr/service-public/particuliers/?xml=R14587>